

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON****SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

<b>Date de convocation :</b> 21.04.2026	L'an deux mille vingt-six le MARDI VINGT-HUIT AVRIL à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.
<b>Membres :</b>	<b>Étaient présents :</b> Frédéric ROUET, Stéphane LECLERC, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Bertrand CROSET, Marie-Ange ODDONE, Marion BOLARD, Fabien JEAN, Florent LAZARE, Magali LORENZI, Marine BLAISE
<b>En exercice :</b> <input type="text" value="15"/>	<b>Absent :</b>
<b>Présents :</b> <input type="text" value="13"/>	<b>Procurations :</b> Jean-Marie TORELLI à Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT à Stéphane LECLERC
<b>Votants :</b> <input type="text" value="13"/>	<b>Secrétaire :</b> Marine BLAISE
<b>N° 5</b>	

**N°5 - Objet : VOTE DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Madame Marie-Ange ODDONE Présidente d'une association, ainsi que Monsieur Fabien JEAN, Trésorier d'une association n'ont pas pris part au vote.

**DECIDE** d'attribuer pour l'année 2026 les subventions aux associations ci-après :

- Comité des Fêtes	9 000.00
- La Diane Villoise – Société de Chasse	1 000.00
- Foyer Rural	1 500.00
- Coopérative Scolaire	2 500.00
- Le Chalet de la Jeunesse	1 000.00
- Les Restaurants du Cœur	1 000.00

- Ventoux Métiers d'Arts	500.00
- La Bibliothèque Populaire	800.00
- Festi'Villes	14 000.00
- Le Comité Communal des Feux de Forêts	300.00
- Les Ptits Villes à Joie	1.000.00
- Club de handball de Mazan	100.00
- Ventoux Sud Football	300.00
- UD Sapeurs-Pompiers de Vaucluse	300.00

TOTAL 33 300.00

Dit que la dépense de **33 300.00 euros** est portée au Budget Primitif 2026 au compte 65748

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdit, et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance,  
Marine BLAISE



Pour copie conforme,

Le Maire,  
Frédéric ROUET

